



PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL SYNDICAL DU 21 MARS 2018, A 19 HEURES A FRESNES EN WOEVRE

Nombre de membre dont le Conseil Syndical doit être composé : 20

Nombre de conseillers en exercice : 19

Nombre de conseillers qui assistent à la séance : 16 (17 à compter de 20h25)

L'an deux mil dix-huit, le 21 mars, les membres du Conseil Syndical du Pôle d'Équilibre Territorial et Rural Coeur de Lorraine, élus par les conseils communautaires des communautés de communes membres, se sont réunis dans la salle de réunion de la Commune de Fresnes en Woëvre sur la convocation qui leur a été adressée par le Président du Pôle d'Équilibre Territorial et Rural Coeur de Lorraine, conformément aux articles L.2122-7 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales applicables en la matière.

Étaient présents :

| | |
|---|---|
| M. COCHET Xavier (arrivée à 20h25, après les délibérations) | M. DEMOYEN Michel |
| M. DENOYELLE Sylvain | M. JACQUEMIN Lionel |
| M. JOYEUX Laurent | M. MESOT Régis |
| M. MOUSSA Dominique | M. PALIN Laurent |
| M. PLANTEGENET Lionel | Mme TONNER Marie-Christine |
| M. VUILLAUME François | M. VALLOIRE Jean-François |
| M. ZINGERLE Jean-Claude | M. GRUNBLATT Jean-Paul (suppléant M. Bernard) |
| M. HIPPERT Pierre (suppléant M. Cochet jusqu'à l'arrivée de ce dernier) | M. RENAUDIN Bernard (suppléant M. Colin) |

Étaient excusés :

| | |
|--|------------------------------------|
| Mme AUBRY Martine | M. BERNARD Daniel |
| M. COLIN Michel | M. MOREAU Michel |
| M. WEISS Christian | Mme BEIRENS Odile (suppléante) |
| M. BRENEUR Robert (suppléant) | M. HUMBERT Jean-Claude (suppléant) |
| Mme PETITCOLAS Jacqueline (suppléante) | M. PICHAVANT Pascal (suppléant) |
| M. RENGEARD Daniel (suppléant) | |

Étaient absents (titulaires) :

| | |
|-----------------------|--|
| Mme MARTINET Nathalie | |
|-----------------------|--|

Pouvoirs :

M. Laurent PALIN avait obtenu un pouvoir de Mme AUBRY.

M. Régis MESOT avait obtenu un pouvoir de M. MOREAU.

Étaient présents également :

Mme BOUC Pauline, chargée de mission PETR Coeur de Lorraine,

M. FRIZON Jean Christophe, chargé de mission TEPCV PETR Coeur de Lorraine,

M. HION Christine, correspondante l'Est Républicain

Ordre du jour :

1. Désignation d'un secrétaire de séance
2. Approbation du procès-verbal de la réunion du Conseil Syndical du 5 février 2018
3. Vote des délibérations :
 - Délibération n°2018 / 03 : délibération annulant et remplaçant la délibération 2018/01 relative au Conseil de Développement
 - Délibération n° 2018/04 : délibération annulant et remplaçant la délibération 2018/02 relative à la ligne de trésorerie
 - Délibération n° 2018 / 05 : Approbation du compte de gestion 2017
 - Délibération n° 2018/06 : Approbation du compte administratif 2017

- Délibération n° 2018/07 : Affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2017
- Délibération n°2018/08 : Débat d'orientations budgétaires 2018

4. Questions diverses

Le quorum étant atteint, la séance est déclarée ouverte à 19h10.

1. Désignation d'un secrétaire de séance

M. VUILLAUME ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, qu'il a acceptées.

2. Approbation du procès-verbal de la réunion de Conseil syndical du 5 février 2018

Il est ensuite procédé à l'approbation du procès-verbal de la séance précédente du 5 février 2018, après synthèse par M. DENOYELLE des principaux points abordés lors de cette séance. Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

3. Vote des délibérations

M. DENOYELLE indique que les délibérations 2018/03 et 2018/04 proposées doivent permettre de corriger une insécurité juridique entachant les délibérations 2018/01 et 2018/02 (M. Palin avait obtenu trois pouvoirs alors qu'il ne pouvait pas en détenir plus d'un).

Délibération n° 2018/03: délibération annulant et remplaçant la délibération 2018/01 relative au Conseil de Développement

Suite à exposé, le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- D'ANNULER la délibération 2018/01
- De VALIDER le règlement intérieur adopté par le Conseil de Développement du PETR Cœur de Lorraine et annexé à la présente délibération ;
- De VALIDER les trois nouvelles candidatures au Conseil de Développement présentées tel que suit, et PORTER à 25 le nombre de membres de ce Conseil :

| | NOM | PRENOM | FONCTION/ STRUCTURE REPRESENTEE |
|----|------|----------------|---|
| 23 | NOVI | Michelle | Retraitée, faisant partie des associations des Restos du Cœur centre de Saint-Mihiel et de l'AMATRAMI |
| 24 | LION | Didier | Retraité commerçant |
| 25 | PAUL | Anne Alexandra | Infirmière MAIA Meuse Sud, gestionnaire CAS |

- DE MANDATER le Conseil de Développement, en 2018, à :
 - o Donner son avis sur le projet de territoire du PETR avant la fin du 1^{er} semestre 2018
 - o Contribuer aux réflexions et travaux engagés par le PETR pour mettre en place un événement favorable à l'économie à son échelle (en lien avec la programmation FISAC) et un concours citoyen ou un événement pour la semaine européenne du développement durable permettant la sensibilisation à la transition énergétique (en lien avec l'action 5 de la programmation TEPCV)
- D'AUTORISER Monsieur le Président à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Délibération n° 2018/04 : délibération annulant et remplaçant la délibération 2018/02 relative à la ligne de trésorerie

Suite à cet exposé, le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- D'ANNULER la délibération 2018/02
- D'OUVRIER une ligne de trésorerie de 300 000 €, destinée à faire face à des besoins momentanés de trésorerie, auprès de l'établissement bancaire Crédit Agricole de Lorraine pour une durée de 1 an à compter de la date de signature du contrat.

Les caractéristiques principales de la ligne de crédit de trésorerie sont les suivantes :

Ligne de trésorerie à taux variable

Montant : 300 000.00 €

Type échéance : Trimestrielle

Index : Euribor 3 mois journalier
 Valeur de l'index : -0.329% à Janvier 2018
 Taux Client : 1.50 % avec un taux plancher de 1.50 %
 Durée : 12 mois
 Montant de la commission d'engagement : 600.00 €

- D'AUTORISER M. le Président à signer la convention à intervenir portant ouverture d'une ligne de Trésorerie.
- D'AUTORISER M. le Président à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération, et à procéder sans autre délibération aux demandes de versements des fonds et aux remboursements dans les conditions prévues par la convention portant ouverture d'une ligne de trésorerie.

Délibération n° 2018 / 05 : Approbation du compte de gestion 2017

M. DENOYELLE indique que le Compte de Gestion établi par le Trésorier de Vigneulles-Lès-Hattonchâtel est conforme au Compte Administratif du PETR Cœur de Lorraine pour le budget général. Mme BOUC explique que les dépenses du PETR en 2017 ont été essentiellement liées à des dépenses de personnel (salaires, charges, déplacements, formations) pour les 2 ETP en poste, sachant que le poste de chargé de mission TEPCV a été vacant entre août et début octobre 2017. Les autres dépenses réalisées sont principalement liées au fonctionnement de la structure, aux dépenses d'amortissements sur le mobilier et matériel informatique, à l'engagement de dépenses relatives à la programmation TEPCV, ainsi qu'au solde de l'étude relative au diagnostic de territoire réalisé par l'agence SCALEN. A noter que les dépenses relatives au programme TEPCV ont été faites à minima en 2017, compte tenu de l'obligation d'engager les dépenses avant le 31 décembre 2017 pour ne pas perdre les subventions correspondantes, mais surtout au regard des péripéties administratives (préparation d'un avenant sur les changements de maîtrise d'ouvrage, refus de l'avenant par l'Etat, formulation de nouvelles règles strictes de gestion...)

Suite à cet exposé, le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'APPROUVER le Compte de Gestion du budget général 2017 présenté ;
- d'AUTORISER M. Le Président à signer tout document se rapportant à cette délibération.

Délibération n° 2018/06 : Approbation du compte administratif 2017

Pauline BOUC, chargée de mission PETR, présente le compte administratif 2017 selon le résumé de compte établi, qui se décline comme suit :

| | Investissement | | Fonctionnement | | Global | |
|--|----------------|--------------|----------------|-------------|--------------|--------------|
| | Dépenses | Recettes | Dépenses | Recettes | Dépenses | Recettes |
| Prévu | 124 883,89€ | 124 883,89 € | 312 499,40€ | 312 499,40€ | 437 383,29 € | 437 383,29 € |
| Réalisé | 6 545,73 € | 3 238,89 € | 100 229,74€ | 113 286,23€ | 106 775,47 € | 116 525,12 € |
| Reste à réaliser | 118 097,43€ | 94 306,00 € | 0.00 € | 0.00 € | 118 097,43€ | 94 306 € |
| Résultat de clôture de l'exercice | - 3 306,84 € | | 13 056,49 € | | 9 749,65 € | |

Est précisé que les restes à réaliser sont liés à la décision modificative n°1 prise sur le budget 2017 en fin novembre afin de pouvoir acquérir les véhicules électriques prévus dans la programmation TEPCV. M. HIPPERT indique que les problématiques (location batterie, garage pour le véhicule) qui, jusque là, amenaient l'ILCG du Sammiellois à ne pas souhaiter bénéficier d'une mise à disposition d'un véhicule électrique sont en voie d'être réglées.

Suite à cet exposé, et après sortie de la salle de M. DENOYELLE, le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- De lui DONNER ACTE de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer comme présenté ci-dessus,
- de RECONNAITRE la sincérité des restes à réaliser ;
- de VOTER et ARRÊTER les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;
- d'AUTORISER M. Le Président à signer tout document se rapportant à cette délibération.

Délibération n° 2018/07 : Affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2017

M. MESOT présente l'affectation de résultat d'exploitation de l'exercice 2016, faisant ainsi apparaître les données suivantes :

- Un déficit de fonctionnement (2017) de 14 191,31€
- Un excédent (2016) reporté de 27 247,80€

- Soit un excédent de fonctionnement cumulé de 13 056,49€
- Un déficit d'investissement de 3 306,84€
- Un déficit des restes à réaliser de 23 791,43 €
- Soit un besoin de financement de 27 098,27€

Suite à cette présentation, le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de DECIDER d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2017 comme suit :

| | |
|---|-----------|
| Résultat d'exploitation au 31/12/2017 : excédent | 13 056,49 |
| Affectation complémentaire en réserve (1068) | 13 056,49 |
| Résultat reporté en fonctionnement (002) | 0 |
| Résultat d'investissement reporté (001) : déficit | 3 306,84 |

Délibération n°2018/08 : Débat d'orientations budgétaires 2018

Mme BOUC présente les éléments du rapport relatif au débat d'orientations budgétaires 2018, transmis aux membres du PETR avec la convocation au Conseil Syndical. Le budget est en évolution à la hausse, en lien essentiellement avec la programmation TEPCV, l'absence de changement de maîtrise d'ouvrage, le non engagement en 2017 de l'intégralité des dépenses TEPCV prévues.

M. DENOYELLE rappelle qu'il a rencontré Mme la Préfète au sujet du périmètre SCoT, en novembre 2017. Depuis, cette dernière a indiqué dans une interview de l'Est Républicain que la saisie du PETR Cœur de Lorraine avait bien été enregistrée, mais qu'elle souhaitait une réflexion généralisée à l'ensemble du département. M. DENOYELLE estime que ces propos étaient conformes à ce qui s'était dit lors de leur rencontre de novembre 2017, mais certains élus du PETR ont pu s'en inquiéter. Toutefois, lors d'une réunion récente avec la DDT, a été confirmé que les services de l'Etat valideront la demande de périmètre SCoT du PETR. M. DENOYELLE explique la procédure : chaque CC doit délibérer sur le périmètre, puis saisir la Préfète, qui sollicitera l'avis du département avant de prendre un arrêté de périmètre. S'il y a délibération en mars/début avril, cela permettrait au PETR de répondre à un appel à projet lancé par l'Etat en 2018, pour attribuer une subvention d'au plus 100 000 €. M. MOUSSA indique que sa CC se pose des questions sur les coûts du SCoT, et notamment les coûts de révision des PLU et cartes communales qu'induirait la mise en place d'un SCoT. Pour délibérer, il lui faudrait donc plus de précisions à ce sujet. Est évoqué le fait que les PLU devront être mis en comptabilité avec le PADD du SCoT Cœur de Lorraine, ce qui permettra une maîtrise politique en terme de développement.

M. DENOYELLE explique que les coûts du SCoT, estimés entre 400 000 et 500 000 € (auxquels s'ajoutent les coûts d'1.5 ETP) par l'agence SCALEN, doivent être affinés : d'une part, pour miniser les coûts de la démarche en utilisant toutes les données disponibles et en faisant, lorsque cela est possible, certaines études à minima, d'autre part pour déterminer le reste à charge en fonction des subventions possibles. M. DENOYELLE explique qu'il ne s'agit pour l'instant que de délibérer sur le périmètre du SCoT, et non de délibérer sur son lancement, la question des coûts pourrait donc être évoquée ultérieurement. Il ajoute que la valorisation des certificats d'économie d'énergie (CEE) TEPCV générés par les travaux de rénovation énergétique des collectivités doit permettre au PETR de financer une partie du SCoT. Pour l'instant, seul un montant réduit lié aux CEE TEPCV est inscrit au budget, car le montant total pouvant être obtenu par le PETR n'est pas certain, et les coûts du SCoT pas encore intégrés au budget. Mais si le PETR parvient au volume de CEE prévisionnel affecté au territoire, un total de 200 000 € pourrait être obtenu et affecté partiellement au financement de son SCoT. M. FRIZON souligne la nécessité de relancer la communication sur les CEE TEPCV pour atteindre ce maximum, et M. DENOYELLE précise qu'au regard du peu de projets déposés, la règle de 1 dossier CEE TEPCV par commune n'apparaît plus opportune.

Suite à ces échanges, Mme BOUC poursuit la présentation du rapport d'orientations budgétaires, en évoquant les évolutions de dépenses de fonctionnement général. M. FRIZON présente ensuite les dépenses de fonctionnement directement liées au TEPCV. M. DENOYELLE évoque les avancées du projet relatif au VTT, avec une cartographie potentielle de 657 kms de circuits de randonnées. Pour ce projet, en 2018, seraient effectués uniquement recensement et balisage, les dépenses de communication n'intervenant pas avant 2019. Suite à question de M. MESOT, M. FRIZON rappelle les objectifs poursuivis par l'étude agricole et alimentaire. 20 000 € avaient été prévus, pour financer l'étude et un document de communication sur l'IGP des Côtes de Meuse. Ne resteraient donc que quelques milliers d'euros, qui ne permettront pas de financer l'intégralité du plan d'action auquel aboutira l'étude.

M. FRIZON poursuit en présentant les recettes associées aux dépenses TEPCV, et en rappelant que ces recettes sont inscrites au budget 2018 mais ne seront pas toutes effectivement reçues en 2018, au regard des modalités de versement prévues par l'Etat dans le cadre des conventions TEPCV et des modalités de versement des participations des CC prévues dans leurs conventions de partenariat avec le PETR. Pour conclure le débat, Mme BOUC évoque les dépenses et recettes d'investissement, et rappelle les modalités de la ligne de trésorerie.

4. Questions diverses

Echanges entre Pays meusiens

M. DENOYELLE parle de la rencontre avec les Présidents du PETR du Pays Barrois et du Pays de Verdun, précédemment mentionnée. Il explique que les pays ont pu, à cette occasion, présenter leurs approches en matière de numérique, d'environnement, d'économie... Les Pays ont convenu de se rencontrer à nouveau, au moins une fois par an, pour évoquer d'autres points, partager leurs expériences, essayer d'harmoniser leurs approches...

Contrat Local de Santé

L'élaboration du CLS se poursuit, avec différentes avancées, durant le premier trimestre 2018, sur les axes prévention (ateliers collectifs en janvier et février 2018) et accès au soins (temps d'échanges et de travail entre élus et ARS le 5 février 2018). L'ARS, l'IREPS et le PETR synthétisent actuellement les différents résultats obtenus, afin de pouvoir organiser la suite de la démarche. En parallèle et sans attendre la fin de ce travail de synthèse, le PETR travaille déjà avec des acteurs locaux sur certains projets (projet Plateforme sociale sur Saint-Mihiel, programme de prévention à destination des seniors Santé en Mouvement...). Concernant le projet Santé en Mouvement, le PETR attend validation de la part des CC, avant de contacter les communes situées en zone blanche, pour organiser la mise en place de tels programmes. Est convenu que les CC du Territoire de Fresnes en Woëvre et du Sammiellois indiquent rapidement au PETR si elles ont un intérêt ou non pour ce programme. M. DEMOYEN, qui a participé à l'atelier collectif du 20 février sur l'axe prévention, alerte sur le fait que le prochain CLS ne doit pas oblitérer les actions déjà mises en place par les associations locales. Mme TONNER explique que le PETR veillera à ce que cela ne soit pas le cas, le prochain CLS devant permettre de valoriser et renforcer les initiatives existantes sans pour autant s'y substituer. M. MESOT évoque l'opportunité de travailler, dans le cadre du prochain CLS, sur la mutualisation, au niveau des maisons de santé, de l'information donnée dans les salles d'attentes (communication mutualisée sur la prévention via des panneaux d'information déroulant).

Projet de territoire :

M. DENOYELLE indique que le Conseil de Développement a rendu un avis favorable sur le projet de territoire lors de son assemblée plénière du 19 mars, sous réserve d'apporter les modifications et/ou précisions suivantes :

- ⇒ Objectif 1.3.1 : ajouter des éléments sur la halte fluviale
- ⇒ Objectif 2.1.2 : rajouter la biodiversité dans le titre de l'objectif, et le développement de l'éco-pâturage dans les pistes d'actions
- ⇒ Objectif 3.1.1 : décliner les trois axes retenus pour le CLS de 2nde génération et rajouter en descriptif des éléments sur la maison de santé de Rembercourt.
- ⇒ Objectif 3.2.3 : évoquer la gare de Lerouville et les voies d'eau

Il est désormais nécessaire de prévoir l'avis de la Conférence des Maires, avant de faire approuver le projet de territoire en Conseil Syndical puis solliciter des délibérations des CC. Est convenu que cette Conférence des Maires pourrait s'organiser entre fin mai et mi juin 2018.

Economie:

Les CC sont en train de travailler sur leurs régimes d'aides directes, un temps de travail visant à l'harmonisation des régimes étant prévu en début avril. Une rencontre avec les chambres consulaires visant à faire un point sur les programmations FISAC des CC sera également organisée en début avril. Par la suite, un COPIL unique FISAC (se positionnant sur les demandes de subvention) pourra être mis en place, à l'échelle du PETR.

M. DENOYELLE évoque ensuite une proposition de la Région Grand Est visant à expérimenter, sur quelques territoires ruraux représentatifs de la Région, une démarche innovante d'accompagnement dans la définition d'un programme d'actions opérationnelles en matière socioéconomique. Cette démarche requiert, pour chaque territoire, la constitution d'une petite équipe projet (5 personnes avec élus, chefs d'entreprises, chargé de projet de collectivité). Parmi les territoires pilotes avait été identifié le territoire composé de la CC Côtes de Meuse-Woëvre et de la CC Mad et Moselle, et M. DENOYELLE indique avoir demandé à la Région s'il était possible d'étendre ce territoire à l'ensemble du PETR et la CC Mad et Moselle, ce qui a été accepté. Les élus des autres CC se montrent intéressés par cette démarche.

M. COCHET souhaiterait recruter un chargé de mission à vocation Tourisme et Culture pour la ville de Saint-Mihiel, via le PETR, afin de pouvoir bénéficier de financements régionaux avantageux. Il explique que le reste à charge sur le poste, après déduction des subventions, pourrait être pris en charge par Saint-Mihiel à l'instar de ce qui avait été fait pour le poste de CM TEPCV pour la première année d'activité. Il imagine un recrutement courant avril, début mai, la ville ayant besoin d'une ingénierie sur les questions touristiques et culturelles le plus rapidement possible. Par la suite, il serait possible d'imaginer que le poste ait un intérêt à l'échelle PETR et non uniquement pour la ville de Saint-Mihiel. Il propose donc au PETR de prendre une délibération à ce sujet, et d'inscrire les frais associés au budget. Mme BOUC précise, avant échanges des élus sur la demande de M. Cochet, que la Région ne finance que 2 ETP par PETR : si le chargé de mission évoqué par M. Cochet était subventionné par la Région, le poste de chargé de mission SCoT, à priori également subventionnable, ne pourrait pas l'être (le poste de chargé de mission PETR faisant déjà l'objet d'un cofinancement régional). M. DENOYELLE demande à M. COCHET de finaliser la fiche de poste, le sujet pourrait être redébatu en Conseil Syndical, mais il faudra bien réfléchir aux priorités du PETR et être prudent compte tenu de la remarque sur les cofinancements régionaux.

M. MESOT explique avoir participé récemment à une rencontre organisée par la Région sur le Pacte Offensive Croissance Emploi (POCE). Cet outil permet une contractualisation avec la Région à l'échelle du PETR Cœur de Lorraine en matière de développement économique, avec une programmation des dépenses mais également de l'accompagnement financier de la Région. Un POCE s'apparente donc plus ou moins à un Contrat de Ruralité dans ces domaines. L'objectif de la Région est de conclure des POCE avec l'ensemble des territoires, sachant qu'il sera nécessaire de valider les POCE avant le 31 décembre 2018. M. MESOT précise qu'il est possible de prévoir un POCE minimum, par exemple avec uniquement trois projets dedans. Il explique que la Région va prendre rendez-vous avec chaque CC pour échanger sur ce dispositif. Il faudrait faire un point sur les projets et besoins de chaque CC puis se mettre en musique à l'échelle PETR, pour préparer un POCE. Il précise que l'immobilier d'entreprise ne peut pas être financé par la Région grâce au POCE, à contrario des reconversions de friche.

Contrat de Transition Ecologique (CTE)

Les PETR Cœur de Lorraine et du Pays Barrois sont invités à une réunion sur le CTE organisée le 23 mars à Bar le Duc. Les CTE traitent de différentes thématiques (circuits courts, production d'énergie dont photovoltaïque, mobilité...) et ont pour objectif de faciliter la recherche de financements publics et les sanctuariser. Cette première rencontre devrait être suivie par une réunion à laquelle les CC seront associées.

M. COCHET rappelle les spécificités d'intervention du CMAL et de SAVECOM : le CMAL intervient essentiellement pour des foyers modestes et/ou en situation de handicap, les interventions de SAVECOM visent quant à elle l'excellence énergétique. Pour chacune de ces structures, l'enjeu est de doubler le nombre de rénovations énergétiques sur le territoire. M. COCHET explique alors que SAVECOM travaille sur un schéma d'intervention simplifié visant à pouvoir accompagner tout projet de réhabilitation énergétique, avec taux d'intervention différencié selon les revenus des propriétaires (sachant que jusque-là les habitants non prioritaires selon les critères de l'ANAH n'avaient pas accès à des financements). SAVECOM permettra ainsi à tout foyer de pouvoir bénéficier d'une maîtrise d'œuvre de qualité, avec assistance à maîtrise d'ouvrage possible. M. COCHET conclue en mentionnant la suggestion faite par EDF, visant à faire participer les CC au capital de SAVECOM, afin de conforter ce capital et d'assurer une contrepartie à la participation d'EDF.

Prochain Conseil Syndical

Le prochain Conseil Syndical, permettant essentiellement de voter le BP 2018 du PETR, aura lieu le 11 avril, à 20h, à Saint Mihiel.

Aucun point supplémentaire n'étant abordé, la séance est levée à 22 h 00.